



Ville de Bergerac

## Les conseils du Service Vie Associative – Événementiel

### Fonctionnement et vie d'une association

#### Fondements

L'organisation d'une association se fonde sur deux documents :

- . les STATUTS
- . le REGLEMENT INTERIEUR (non obligatoire)

Elle peut se composer de trois instances ayant chacune un rôle bien défini :

- . l'ASSEMBLEE GENERALE
- . le CONSEIL D'ADMINISTRATION
- . le BUREAU

Pour se faire aider dans la gestion quotidienne de l'association, les administrateurs peuvent également faire appel à leurs membres ou décider de prendre du personnel salarié ou bénévole.

Selon la loi 1901, seuls les statuts et les assemblées générales sont obligatoires.

Toutefois, **le bureau et le conseil d'administration sont fortement recommandés.**

Leur constitution est indispensable pour éviter de réunir trop souvent une assemblée générale pour prendre une décision, même mineure.

#### Immatriculation

Pour être identifiée par les acteurs institutionnels ou privés, une association doit s'enregistrer auprès de différents organismes et posséder des numéros d'immatriculation.

- . Numéro RNA (Répertoire National des Associations) – composé d'un W suivi de 9 chiffres  
C'est la préfecture qui effectue cette première immatriculation.

- . Numéro SIREN et SIRET, identifient l'association auprès de l'INSEE.

Ainsi lors d'enquêtes nationales, notamment dans celles relatives à l'activité économique, votre association sera prise en compte.

° Le SIREN se compose de 9 chiffres : il identifie l'association elle-même.

° Le SIRET, composé de 14 chiffres : il sert à identifier chacun de ses établissements.

Il est obligatoire pour prétendre à une subvention.

#### En savoir plus...

>Le réseau d'information MAIA – voir plus bas

> Le site internet national : <http://www.associations.gouv.fr> (rubrique Juridique & fiscale de l'association)

#### Fonctionnement et évolution d'une association

Au cours de la vie d'une association, il est parfois nécessaire

- . de modifier l'objet ou la nature de l'activité (ou des activités),

- . de procéder à des modifications dans les statuts,
- . d'être obligé de dissoudre l'association.

Dans tous les cas, le document fondateur « **les statuts** » doit être révisé. Une déclaration en préfecture est alors nécessaire.

## Le réseau M.A.I.A.

La Mission d'Accueil d'Information et d'Appuis aux associations ( M.A.I.A.) est mis en place par le Délégué Départemental à la Vie Associative.

Sa mission : développer la vie associative, en facilitant l'engagement bénévole et la prise de responsabilité civique.

A noter : programme annuel de formations gratuites à destination des dirigeants et des bénévoles.

Les acteurs du réseau de la MAIA

- ESL 24 - Association Emploi-Sport-Loisirs Dordogne  
44 rue du Sergent Bonnelie 24000 Périgueux  
Tel. 05 53 35 47 51  
Mails :  [esl24@profession-sport-loisirs.fr](mailto:esl24@profession-sport-loisirs.fr) ou  [crib24@profession-sport-loisirs.fr](mailto:crib24@profession-sport-loisirs.fr)  
Site internet : <http://www.profession-sport-loisirs-dordogne.org/>   
Association départementale de promotion et de développement de l'emploi et de la vie associative dans les champs du sport, de l'animation et des loisirs, à travers :
  - la création et la gestion d'emplois mutualisés dans le cadre d'un Groupement d'Employeurs
  - l'animation du Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB Dordogne)

FRANCAS 24

18 rue Clos Chassaing 24000 Périgueux

Tel. 05 53 53 50 43

Mail :  [francas.24@wanadoo.fr](mailto:francas.24@wanadoo.fr) - Site internet : <http://www.francas-aquitaine.org/>

Association Laïque d'Éducation Populaire. Organisme de formation et fédération de structures et d'activités éducatives sociales et culturelles.

CDOS 24 - Comité Départemental Olympique et Sportif

Maison des Sports, 46 rue Kléber 24000 Périgueux

Tel. 05 53 45 51 14

Mail :  [cdos24@orange.fr](mailto:cdos24@orange.fr) - Site Internet : <http://www.cdos24.org/>

Le CDOS 24 se mobilise pour une pratique sportive la plus large possible et valorise les actions des clubs et des comités. Il représente le mouvement sportif périgourdin dans les diverses manifestations et auprès des instances nationales, régionales et départementales.

- LIGUE 24 - Ligue de l'enseignement - Centre de ressources départemental de la Vie associative  
82 avenue Georges Pompidou BP 1055 24000 Périgueux  
Tel. 05 53 02 44 29  
Mail :  [crdva@laligue24.org](mailto:crdva@laligue24.org) - Site Internet : <http://www.24.assoligue.org/>   
Fédération des acteurs laïques de la Dordogne. Centre de ressources départemental et de développement de la vie associative.
- 
- Agence Culturelle Départementale Dordogne Périgord (ACDDP)  
Tél. 05 53 06 40 00 - Espace F. Mitterrand, Place Hoche, à Périgueux  
Mail :  [info@culturedordogne.fr](mailto:info@culturedordogne.fr) - Site Internet : [www.culturedordogne.fr](http://www.culturedordogne.fr)   
L'agence soutient les actions et les associations dans le domaine culturel autour de 4 grands axes : le soutien à la création et à la diffusion, la sensibilisation des publics, l'accompagnement technique, l'information et la communication.